

NOUS CHERCHONS DES PSYCHOLOGUES/MÉDECINS

PRÉVENEZ LE BURN-OUT. OFFREZ UN
ACCOMPAGNEMENT QUI FAIT LA DIFFÉRENCE

Êtes-vous psychologue ou médecin ?

Décelez-vous les signaux d'alerte avant même que la personne ne réalise qu'elle est au bord du trop-plein ?

Vous avez de l'expérience avec les troubles liés au burn-out et croyez en un accompagnement personnalisé, adapté à chaque moment ?

PRÊT(E) À FAIRE LA DIFFÉRENCE, AU BON MOMENT ?

DECouvrez LE PROGRAMME & POSEZ
VOTRE CANDIDATURE ICI



APPEL À CANDIDATURE INTERVENANT EN CHARGE DU VOLET PSYCHOLOGIQUE

Programme de prévention du burn-out

Que faisons-nous ?

L'évaluation scientifique du projet pilote de prévention du burn-out mené par Fedris a montré l'efficacité du trajet de prise en charge proposé. Sur base de ce constat, Fedris lance son programme de prévention du burn-out. Ce programme vise à repérer au plus tôt les travailleurs, du secteur privé et des administrations locales et provinciales, atteints d'un stade précoce de burn-out et à éviter l'aggravation de ces symptômes en leur offrant la possibilité de bénéficier d'un trajet d'accompagnement. Ce trajet d'accompagnement, personnalisé et multidisciplinaire, est gratuit pour les travailleurs des secteurs susmentionnés.

L'intervenant en charge du volet psychologique

Sur base des besoins du travailleur, l'intervenant en charge du volet psychologique mobilisé est responsable de séances destinées à évaluer et traiter des composantes individuelles du burn-out. Au sein du trajet d'accompagnement multidisciplinaire de Fedris, il/elle assure également la prise en charge des plaintes cognitives, émotionnelles et comportementales ainsi que la prise en charge de sessions de type psycho-éducatif.

Intéressé-e ?

Afin de renforcer son réseau et de garantir une offre dans toute la Belgique, Fedris lance un appel à candidatures pour les professionnels concernés souhaitant intégrer son réseau en tant qu' « intervenant en charge du volet psychologique ».

Vous trouverez plus d'informations concernant le profil recherché via le QR code ci-dessous.

Vous trouverez également de plus amples informations sur le programme de prévention du burn-out via notre site internet : <http://www.fedris.be/fr/programme-burn-out>.

N'hésitez pas à contacter directement les membres de la Cellule burn-out de Fedris pour toutes questions complémentaires. Vous pouvez envoyer votre candidature par e-mail.



Cellule Burn-out

Tél : 02 272 21 70

E-mail : burnout@fedris.be

INTERVENANT EN CHARGE DU VOLET PSYCHOLOGIQUE **dans le cadre du programme de prévention du burn-out** **organisé par FEDRIS**

FEDRIS recherche des professionnels indépendants, indépendants complémentaires ou travaillant dans un centre conventionné par Fedris, possédant une expertise clinique couplée à une expérience de la réalité organisationnelle du travail, afin d'assurer la prise en charge des travailleurs à risque élevé de burn-out.

Le programme de prévention secondaire du burn-out de FEDRIS a pour objectifs le repérage des travailleurs à un stade précoce de burn-out et leur accompagnement dans le cadre d'un trajet multidisciplinaire et personnalisable, adapté à leurs besoins.

Ce programme prévoit donc une phase de dépistage suivie d'une phase d'accompagnement. Le trajet proposé offre d'une part la possibilité d'un travail à la fois sur les composantes organisationnelles et individuelles du burn-out et, d'autre part, une prise en compte en termes d'approches thérapeutiques de l'impact psychique et corporelle de l'épuisement professionnel. Il vise également à faciliter une réflexion sur l'aménagement des conditions de travail en concertation avec les acteurs de la prévention du bien-être au travail.

Description de la mission :

- Effectuer les séances centrées individu destinées à évaluer et traiter des composantes individuelles du burn-out
- Assurer la prise en charge psychologique des plaintes cognitives, émotionnelles et comportementales des travailleurs confrontés à un burn-out

Formation ou diplôme européen équivalent :

- Master en sciences psychologiques, à finalité psychologie clinique
- Master en sciences psychologiques
 - en possession du visa de psychologue clinicien délivré par le SPF Santé publique et de l'agrément délivré par la Fédération Wallonie Bruxelles ou
 - détenteur d'un certificat universitaire de troisième cycle en psychothérapie
- Master en Médecine
 - détenteur d'un master de spécialisation en Psychiatrie ou
 - détenteur d'un certificat universitaire de troisième cycle en psychothérapie

Expérience :

- 3 ans d'expérience clinique dans le domaine visé et dans le suivi de patients en souffrance au travail

- Expérience en psychopathologie générale
- Être engagé dans un processus de supervision ou d'intervision

Langue :

- Connaissance approfondie (parlé et écrit) d'une des trois langues nationales de Belgique (français, néerlandais, allemand)

Connaissances :

- Connaissances des techniques individuelles de prise en charge
- Connaissances en psychopathologie générale
- Connaissances en psychoéducation à la santé et plus spécifiquement en gestion du stress
- Connaissances des risques psychosociaux au travail qui peuvent être à l'origine de stress, d'épuisement professionnel et/ou de souffrance au travail

Atouts :

- Expérience de collaboration interdisciplinaire avec les acteurs de la prévention et les professionnels de la santé impliqués dans le processus de maintien/retour au travail
- Un certificat universitaire et/ou une formation reconnue en psychothérapie
- Formations continues pertinentes
- Connaissance approfondie de l'anglais et/ou d'une autre langue (parlé)

Documents requis :

- Lettre de motivation : description détaillée de l'expérience en lien avec le profil recherché (préciser la nature exacte et la durée de l'expérience, la façon dont vous envisagez de la mettre au service du programme, la part de votre activité dédiée à la problématique concernée, etc.)
- CV détaillé
- Copie du diplôme, attestations des formations suivies
- Pour les psychologues : Attestation d'inscription à la Commission des Psychologues
- Pour les psychologues cliniciens : Visa délivré par le SPF Santé publique et agrément délivré par la Fédération Wallonie Bruxelles ou par le Departement Zorg Vlaanderen
- Pour les médecins : Attestation d'inscription à l'Ordre des Médecins
- Pour les médecins : Agrément des prestataires des soins de santé délivré par la Fédération Wallonie Bruxelles

Pour toute information complémentaire, vous pouvez contacter la Cellule burn-out par e-mail (burnout@fedris.be) ou par téléphone (02 272 21 70).

Si vous souhaitez rejoindre notre réseau d'intervenants, n'hésitez pas à nous envoyer votre dossier de candidature à burnout@fedris.be.